

sur le dispositif « Devoirs faits »

sur le marché de Noël de Lusignan

dans vos projets

SOMMAIRE

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur :

mairielusignan86 **www**.lusignan.fr

CITOYENNETÉ	04
CONSEIL MUNICIPAL > Les dernières délibérations	05
JEUNESSE ET ÉCOLES > L'expérimentation du dispositif « Devoirs faits » > Le SIVOS en chiffres	06
SOCIAL > Le relai Mélusin des Aidants > La résidence autonomie du Val de Vonne > Noël solidaire en Pays Mélusin	07
PATRIMOINE	80
TOURISME ET LOISIRS > Retour sur le marché de Noël de Lusignan	09
URBANISME > L'autorisation de travaux dans les établissements recevant du public (ERP)	10
EN PRATIQUE > Sorégies vous accompagne dans vos projets	11
PORTRAITS > Dimitri Kagan, Chef de projet « Petites Villes de Demain > Adeline Louvet, Conseillère numérique du Pays Mélusin > Diavolana Razafindratsira Blattner, Manager de comme	"
VOTRE MAIRE VOUS RÉPOND > Qu'est-ce qu'une OPAH ? > Le déploiement de la fibre > Le mot de l'opposition	14









ÉTAT CIVIL

16 L'AGENDA DES MANIFESTATIONS



Chères Mélusines, chers Mélusins,

"

L'ensemble de l'équipe

municipale tente

d'intervenir le plus

efficacement possible pour

répondre aux demandes

des administrés

Au cours de cette année et demie de mandat, j'ai pu appréhender toutes les facettes de la gestion d'une collectivité territoriale et l'ensemble des acteurs avec lesquels elle évolue. J'ai vécu des moments de grande satisfaction, grâce aux manifestations portées par les associations locales, mais également découvert la gestion au quotidien de nombreux problèmes qu'il convient de régler le plus rapidement possible. Sachez que je m'attacherai toujours à améliorer le cadre de vie des Mélusins, ce cadre de vie propice aux familles qui vivent à Lusignan. J'ai bien conscience que tout n'est pas parfait, loin de là, car beaucoup de familles sont confrontées à de nombreuses difficultés.

Conscients de cette situation, nous avons bâti un programme dont les **axes prioritaires** sont les suivants :

- L'enjeu de l'habitat : nous souhaitons développer une offre d'habitat destinée aux familles, installer ces zones d'habitations près des écoles, des infrastructures sportives et des cheminements doux, permettant ainsi une mobilité sécurisée pour les piétons et les vélos :
- L'enjeu de notre groupe scolaire Léodile Bera : nous devons résoudre le problème de la baisse d'effectif dans nos écoles, l'enjeu de l'habitat familial y contribuera ;
- L'enjeu environnemental : nous souhaitons maintenir et améliorer le cadre environnemental de la commune, mettre en valeur le massif forestier du Grand Parc ainsi que le site de Vauchiron et sa base de loisirs, maintenant labellisée Station Sports Nature par le Département de la Vienne ;
- L'enjeu du patrimoine de la Ville : Lusignan possède un patrimoine d'exception qui attire de nombreux visiteurs tout au long de l'année. Le jardin médiéval qui sera créé autour de la statue de « Geoffroy La Grande Dent » devrait voir ses plantations installées à l'automne 2022 :
- L'enjeu culturel : il convient d'améliorer l'offre culturelle en dotant Lusignan d'une médiathèque rénovée dans de nouveaux locaux, place du 11 novembre, mais aussi de refaire vivre les joies des spectacles vivants, le premier étant programmé en juillet 2022.

Mais ce n'est pas tout, le dessin de notre paysage de cœur de ville devra être achevé à la fin de notre mandat, en 2026. Pour y parvenir, il est nécessaire de **fédérer les habitants, les associations et l'équipe municipale** afin de créer un état d'esprit porté par tous et pour tous. Je m'y efforcerai pour apporter à Lusignan tout le dynamisme d'un pôle de centralité urbaine et pour rendre notre commune encore plus accueillante.

Et pour faire avancer nos projets, nous avons mis en place de nombreux outils qui vont nous permettre de trouver les leviers nécessaires aux financements de nos objectifs. Le plus important de ces outils est le **dispositif** « **Petites Villes de Demain** », qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance gouvernemental. La candidature de Lusignan a été retenue, ce qui nous permet aujourd'hui de recruter un Chef de projet qui va s'employer à écrire notre feuille de route. Conjointement à cette action, un manager de centre-ville et commerces pilotera la redynamisation du cœur de ville, aujourd'hui vidé de toute activité. Il sera en charge de créer de nouvelles relations entre les entreprises, les artisans, les commerçants et l'ensemble des acteurs économiques et consulaires afin de réinvestir le cœur de ville. La mise en place de ces deux postes est financée par l'État, Grand Poitiers Communauté Urbaine, la Banque des Territoires et la commune.



Parallèlement, l'obtention du **label** « **Petites Cités de Caractère** » par la commune est en cours. Nous avons passé le premier cap de l'éligibilité, l'homologation devrait être effective au cours de l'été 2022. Ce label améliorera sensiblement **l'attractivité touristique de la commune** par la

mise en valeur, entre autres, des édifices patrimoniaux et de notre légende sur la Fée Mélusine. Pour obtenir ce label, nous aurons besoin de vous tous, habitants et associations. Car pour réussir, il est essentiel de démontrer notre sens de l'accueil!

Vous découvrirez, dans ce magazine, que malgré la crise sanitaire, nous avons pu mener un important travail de diagnostic, d'étude et de programmation, l'ensemble de nos projets devant être mené sur une période budgétaire très contrainte. En effet, dès notre arrivée en 2020, nous avons réalisé un audit nous permettant d'apprécier la situation financière de la collectivité. Et nous avons dû instaurer une programmation budgétaire qui nous permettra de **retrouver des ratios financiers satisfaisants** pour l'exercice 2025. Nous apprenons aussi à fonctionner dans notre intercom-

munalité de Grand Poitiers Communauté Urbaine qui ne donne pas aujourd'hui encore toute satisfaction dans l'accompagnement de nos projets communaux.

Pour faciliter l'accès à la vaccination, la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), les médecins, les infirmiers, les pharmaciens ainsi que tous les professionnels de santé, en partenariat avec la mairie qui a mis à disposition la salle des fêtes « Espace 5 », ont installé un centre

de vaccination. Au 30 novembre 2021, ce sont **31 293 vaccins** qui ont été effectués. Un partenariat réussi, orchestré par une équipe de bénévoles exemplaire dans son organisation et dans son investissement. Preuve qu'un état d'esprit porté par tous et pour tous est un principe qui fonctionne et qui mène à tout objectif fixé.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a profondément troublé nos vies. Prévention, privations, obligations... beaucoup d'entre nous sont touchés psychologiquement par cette curieuse ambiance qui règne entre les différentes vagues de contamination. Il faut toutefois **rester optimiste**, l'histoire nous a montré que le calme revient toujours après la tempête.

Pour conclure, soyez certains de mon plein investissement afin que Lusignan réussisse à se développer dans les domaines économique, social, éducatif, culturel, patrimonial et touristique.

Sans pouvoir vous citer tous, habitants, bénévoles, chefs d'entreprises, professions libérales, élus, actifs, retraités, instituteurs, agents des services publics, je tiens à vous remercier chaleureusement de votre **investissement au quotidien**, en particulier dans cette période incertaine que nous allons très vite oublier. La bienveillance et l'optimisme nous permettront de rester confiant sur le chemin que nous avons tracé. Bien que parfois très difficile, je suis persuadé que la vie est helle.

Je vous souhaite à tous une très belle année 2022, qu'elle vous apporte santé et bonheur.

Votre Maire, Jean-Louis LEDEUX

CAP SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION!



Une nouvelle campagne de recensement de la population se déroule cette année sur la commune de Lusignan.

• Pourquoi ?

Bien connaître la population permet aux communes de définir et de répondre à leurs besoins en matière d'équipements collectifs (crèches, écoles, transports, logements...). Organisé par l'Insee, le recensement permet, en principe, tous les 5 ans, de collecter des informations essentielles (âge, niveau d'étude, lieu de résidence...) sur la population des communes de moins de 10 000 habitants.

Décalée en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, la prochaine enquête visant à recenser la population de Lusignan se déroulera du **jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022**. Six agents ont été recrutés pour mener à bien cette enquête.

• Comment?

> Muni d'une carte tricolore, un agent recenseur se rendra à votre domicile pour vous remettre une notice comportant vos identifiants de **connexion sur le site** :

www.le-recencement-et-moi.fr (si ces identifiants ne vous ont pas été remis par courrier).







Benoit MAROT



Romain FIOT



Patricia DESCLAUX







Victor GUILBERT-BLAISON

> Dès lors, il vous sera possible de répondre à un questionnaire en ligne sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr;



> Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer cette démarche par Internet, l'agent recenseur vous remettra les différents documents papier à remplir (questionnaires, feuille de logement...) et conviendra avec vous de la date à laquelle il viendra les récupérer.

• Est-ce obligatoire?

La loi rend obligatoire la réponse aux questionnaires de recensement. En contrepartie, l'Insee assure la confidentialité des informations qui lui sont transmises.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Tour d'horizon des principales décisions prises par votre conseil municipal au cours des derniers mois.





Retrouvez l'ensemble des décisions du conseil municipal au sein des procès-verbaux disponibles sur le site Internet de la commune (Mairie/Actualités municipales)

TRAVAUX DIVERS

Plusieurs travaux ont été initiés au sein de l'espace 5. Tout d'abord, le remplacement de l'ensemble des blocs de secours, suite à un contrôle périodique de la SOCOTEC, pour un montant TTC de 1 531,20 euros. Ensuite, le remplacement d'un circulateur dans la chaufferie pour un montant TTC de 2 424,60 euros.

En outre, en raison de leur dangerosité, il a été décidé d'abattre plusieurs arbres au niveau du Grippé du Payré ainsi que dans la rue du Payré, pour un montant TTC de 3 600 euros.

Enfin, compte tenu de sa dégradation, il est prévu de refaire la signalétique des chemins du massif forestier du Grand Parc, pour un montant TTC de 3 300 euros.

CRÉATION D'UN POSTE EN « SERVICE CIVIQUE »

En 2022, la mairie de Lusignan accueillera un jeune en Service Civique pour une durée allant de 6 à 12 mois. Ce dispositif consiste en un engagement volontaire pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à hauteur de 24h par semaine. Ce régime ouvre droit, pour le jeune recruté, à une indemnité en grande partie prise en charge par l'État et à un régime de couverture sociale. Ses missions seront les suivantes : dans un premier temps, participer à l'expérimentation du dispositif « Devoirs faits » et, dans un second temps, accompagner la mise en place du conseil municipal des jeunes.



LES TARIFS MUNICIPAUX 2022

Le conseil municipal a fixé, pour l'année 2022, les tarifs applicables aux différents services et locations de matériels proposés par la mairie. La plupart de ces tarifs sont inchangés par rapport à l'année 2021. Voici le montant des principaux tarifs appliqués :

SERVICES	TARIFS 2022
Refuge jacquaire	10 €
Bibliothèque	2 € (gratuit pour les mineurs)
Espace 5 – Bals banquets	300 € ou 550 € (hors commune)
Espace 5 – Spectacles	155 € ou 299 € (hors commune)
Espace 5 – Mariage (samedi-dimanche)	450 € ou 500 € (hors commune)
Salle Mélusine – Associations	Gratuit
Salle Mélusine – Famille (commune)	90 €
Salle Mélusine – Cuisine	35 €
Droits de place de marché – Commerçant	Gratuit
Droits de place de marché – Semi-remorque	149 €

EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF

« DEVOIRS FAITS »

À la demande de la commune de Lusignan, le SIVOS expérimente, depuis le 30 septembre 2021, une aide aux devoirs à l'école élémentaire Léodile Béra.

Cette initiative fait partie des engagements de la municipalité. Elle repose tout d'abord sur le constat que deux types de familles sont accueillis à Lusignan et de manière plus marquée que dans les communes voisines. L'une est plutôt favorisée avec des facilités à **accompagner une scolarité**, l'autre, est plus en difficulté et peut rencontrer de réels problèmes pour réaliser le travail personnel de l'enfant après la classe. Ce constat est malheureusement amplifié en raison de la crise sanitaire que traverse le pays.

Trois objectifs sont ainsi poursuivis:

- Favoriser la réussite éducative des enfants rencontrant des difficultés :
- **Travailler en étroite collaboration** avec l'équipe enseignante qui oriente l'enfant vers le dispositif;
- **S'appuyer sur une équipe** de bénévoles et des professionnels de l'animation.

L'équipe enseignante avait identifié une quinzaine d'enfants pouvant bénéficier du **dispositif** « **devoirs faits** ». Dans un premier temps, un groupe de 8 enfants (CM1, CE1, CE2) est accueilli le lundi et le jeudi sur les temps suivants : de 16h à 16h15, un goûter gratuit est proposé, puis de 16h15 à 17h, les intervenants accompagnent les enfants en les aidant et en vérifiant que les devoirs sont faits.

L'encadrement de l'opération est assuré par la directrice des accueils périscolaires.

Cette action sera prochainement évaluée avec l'équipe enseignante et le SIVOS afin de juger de son utilité et de sa pertinence et, le cas échéant, amplifiée.



LE SIVOS EN CHIFFRES

Le Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) du Pays Mélusin, c'est :



- 12 ans de gestion intercommunale des écoles
- Le service aux écoles pour 980 enfants scolarisés, 12 écoles et 44 classes
- Des dotations aux écoles (fournitures, sorties pédagogiques, projets culturels...) pour un montant de 150 000 €/an
- Des Atsem en maternelle, une pour 25 enfants

- 80 agents, dont 72 sur site
- L'accueil des enfants le matin et le soir sur 10 structures
- L'accueil des enfants (capacité de 65 enfants) le mercredi après-midi à Lusignan
- La restauration et la pause méridienne, pour 90 % des enfants scolarisés



RELAI MÉLUSIN DES AIDANTS

La ville de Lusignan, les associations France Alzheimer et ADMR en partenariat avec l'association l'Escale représentée par la Plateforme d'Accompagnement et de Répit des aidants du Sud Vienne et l'Accueil de jour de Lusignan proposent, depuis septembre 2021, le relai Mélusin des Aidants.

Cette action s'adresse à **tous les aidants naturels** (conjoints, enfants...) qui accompagnent une personne présentant une pathologie chronique et/ou en perte d'autonomie.

Le Relai Mélusin propose en alternance, un mardi sur deux, un temps d'échanges entre aidants accompagné par **une psychologue et un temps de relaxation** au travers d'un cours collectif de **sophrologie**.

Pendant ce temps, la personne aidée peut être accueillie dans la **salle Raymondin** située à côté, et participer à des activités encadrées par des professionnels. Une aide au transport est aussi proposée à ceux qui le souhaitent.

Depuis septembre, **12 aidants bénéficient de cette action** dans un climat de bienveillance et de solidarité.

Afin de clôturer l'année 2021, un temps convivial a été proposé autour d'un repas au restaurant. 11 aidants et 5 partenaires ont répondu présent. **Ce fut un moment très apprécié de tous**.

RÉSIDENCE AUTONOMIE DU VAL DE VONNE : SORTIE AU SPECTACLE DE CIRQUE SUR GLACE

Vendredi 26 novembre 2021 après-midi, dix-sept résidents ont assisté au spectacle de cirque sur glace au Parc Saint Nicolas à Saint-Benoit. Ils étaient accompagnés de membres du Centre communal d'action sociale et d'agents de la résidence pour assurer le transport. Sous un chapiteau chauffé, tous les ingrédients du cirque traditionnel étaient réunis pour un spectacle gai et haut en couleurs sur la piste de glace.

Les résidents se sont émerveillés devant les prestations des artistes. Clown, funambules,

transformistes, danseuses et chanteuses, sans oublier les formidables chiens. **Un moment féerique et inoubliable pour les spectateurs!**

TOUS ENGAGÉS POUR UN NOËL SOLIDAIRE EN PAYS MÉLUSIN

Comme chaque année, les citoyens du canton mélusin ont répondu présent à l'action solidaire des Boîtes du Cœur, des boîtes de Noël destinées à être distribuées aux familles démunies et aux personnes seules.



Et nous les en remerçions ! Un grand remerciement également aux commerçants de Lusignan, Maison de la Presse, Intermarché, Pharmacie Mélusine, qui ont participé à l'opération en effectuant des dons permettant de créer des boîtes du cœur supplémentaires.

LE POINT SUR LES PROJETS EN COURS

ET LES ACTIONS À MENER POUR PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE HISTORIQUE ET REDYNAMISER LE CENTRE BOURG.

Grâce à son histoire et ses légendes, la renommée de Lusignan dépasse nos frontières. Toutefois, les visiteurs sont étonnés par le peu d'activité du centre bourg, celle-ci s'étant développée en périphérie de la ville pour s'adapter aux exigences économiques modernes. Il nous faut maintenant rééquilibrer cette situation et animer le centre bourg avec des activités adaptées à une nouvelle demande.

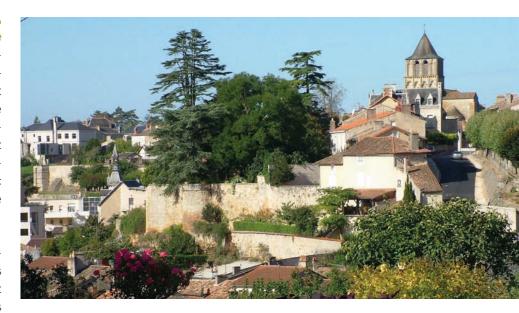
Les six bâtiments classés aux monuments historiques, les deux sites inscrits au patrimoine et la forêt du Grand Parc sont de formidables atouts pour revitaliser le centre

bourg. Aussi, plusieurs plans d'actions sont déjà engagés ou le seront dans les prochains mois :

Lusignan et Chauvigny ont été retenues pour le projet « **Petites Villes de Demain** » piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. C'est ensemble que nous avons mutualisé le recrutement d'un chef de projet et d'une manager de commerce pour animer et coordonner les actions menées dans chacune des villes (retrouvez leurs portraits p.12-13). La création de la **Maison France Services** en est une première étape pour le maintien des services publics.

En juin 2021, l'association des « Petites Cités de Caractère » a déclaré que Lusignan était éligible pour présenter sa candidature afin d'obtenir son homologation. Le dossier de candidature et le plan d'actions sont en cours de rédaction dans l'objectif d'être déposés en 2022.

En outre, pour mettre en valeur son patrimoine, Lusignan demandera en 2022 son inscription en tant que **Site Patrimonial Remarquable**. Cela se traduira par un plan de gestion pour l'amélioration de l'architecture et du patrimoine afin de conserver un patrimoine de bonne qualité, agréable à vivre et accueillant pour les visiteurs. **Ce plan de gestion favorisera les investissements publics et privés** qui seront réalisés dans ce sens.



Enfin, plusieurs actions seront menées en 2022:

- la finalisation du **diagnostic structurel et architectural** de l'église Notre Dame et St Junien ;
- la remise du rapport final des **recherches archéologiques** préalables aux travaux sur le parvis de l'église ;
- la poursuite de la **réfection de la voirie** depuis les Halles jusqu'à la place du Gouverneur ;
- **l'entretien des remparts** fragilisés par la végétation ;
- **l'entretien de la Promenade de Blossac** avec la mise en place d'un jardin médiéval et d'une roseraie :
- des architectes réalisant un 3° cycle de formation à l'École de Chaillot de Paris produiront une **analyse historique de l'urbanisme** de Lusignan depuis sa fondation jusqu'à nos jours ;
- une étudiante en maîtrise au Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale de Poitiers fera son **mémoire sur l'enceinte du château**.

Enfin, la commission patrimoine œuvre d'ores et déjà afin d'organiser « le temps fort », en 2025, du millénaire de l'église de Notre-Dame et Saint Junien!





L'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

• De quoi parle-t-on?

L'autorisation de travaux d'un établissement recevant du public (ERP) est régi par le code de la construction et de l'habitation. La création, l'aménagement ou la modification d'un ERP doit faire l'objet d'une autorisation du maire, donnée après avis des commissions de sécurité et d'accessibilité. Une déclaration préalable de travaux doit donc être déposée en mairie.

Quel champ d'application ?

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire, notamment, pour :

- > **la modification de l'aspect extérieur** d'un bâtiment (ravalement, remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle...);
- > la création d'une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m² maximum (ou 40 m² en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme, ou entre 20 et 40 m² si les travaux portent la surface totale de la construction au-delà de 150 m²);
- > un changement de la destination sans modifier la surface (transformation d'un local commercial en logement, par exemple);
- > **l'approbation d'un Agenda d'accessibilité** programmée (Ad'AP).

• Comment effectuer la demande ?

La demande d'autorisation d'aménager ou de modifier un ERP ou la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) doit être effectuée via le formulaire CERFA n°13824*04, et complétée des pièces justificatives requises (plan et schéma, notice de sécurité...).

Le délai d'instruction de la demande est de 4 mois à compter du dépôt du dossier. Et contrairement aux autres demandes d'urbanisme, l'autorisation de travaux d'un ERP, si elle n'est pas jointe à un permis de construire, à une durée de validité illimitée.

• Et le permis de construire ?

Certains travaux nécessitent quant à eux un permis de construire (et non une simple demande préalable de travaux). C'est le cas notamment pour :

- > la création d'une construction nouvelle, c'est-à-dire indépendante de tout bâtiment existant ;
- > l'agrandissemement d'une construction existante, si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²;
- > la modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination;
- > les travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques...

PRIMES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : SORÉGIES VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX

Vous hésitez entre l'installation d'un poêle à bois, d'une pompe à chaleur, ou encore d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique? Qu'importe, SORÉGIES vous accompagne.

Dans le cadre du dispositif national des Certificats d'Économies d'Energie (CEE), SORÉGIES propose des aides financières à ses clients particuliers souhaitant réaliser des travaux qui vont contribuer à diminuer l'empreinte énergétique de leur logement. Ces primes s'adressent aussi bien aux clients locataires, que propriétaires, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire. L'objectif est simple : accompagner le développement d'installations plus performantes en termes d'économies d'énergie. Et tout le monde y gagne !

En effet, au-delà de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, nos clients ayant bénéficié de ce programme ont pu réduire leurs factures d'énergie tout en valorisant leur logement avec des équipements plus récents, plus performants et surtout moins énergivores.

Bien sûr, il y a des conditions... Avant tout, les travaux doivent être réalisés par un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE). Puis, selon le niveau des revenus du foyer les primes SORÉGIES et leurs montants diffèrent : une prime classique, une **prime bonifiée ou une prime « Coup de pouce »**.

Alors n'attendez plus! La solution à vos problèmes de dépenses énergétiques se trouve sur www.soregies.fr. Informations, modalités, montant des primes et la marche à suivre vous seront clairement expliqués.



LES PRIMES « COUP DE POUCE CHAUFFAGE » SORÉGIES

Le dispositif « Coup de pouce », mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, permet aux ménages en situation de précarité de bénéficier d'aides plus importantes pour leurs travaux énergétiques.

Dans cette démarche, SORÉGIES s'engage à accompagner financièrement les foyers éligibles dans la rénovation de leur moyen de chauffage. Les primes versées à ce titre sont également cumulables avec :

- L'offre « Habiter mieux agilité » de l'Anah ;
- La TVA à taux réduit ;
- Les aides locales pour le financement des travaux (région, département ...) ;
- Le chèque énergie ;
- Les prêts pour améliorer l'habitat.

Chef de projet, conseillère numérique, manager de commerce :

découvrez le portrait de vos trois nouveaux interlocuteurs sur la commune de Lusignan.

Dimitri KAGAN

Chef de projet « Petites Villes de Demain »

Quel est votre parcours scolaire et professionnel?

Diplômé en aménagement, tourisme et environnement, j'ai eu l'opportunité de travailler durant 11 ans pour un bureau d'étude d'architectes-urbanistes en tant que chef de projet en stratégie et attractivité du territoire. En



occupant ce poste, j'ai été amené à piloter des projets dans différentes régions de France et à des échelles variées. Par la suite, j'ai créé puis dirigé un espace de coworking lors d'un séjour de deux ans au Brésil. À mon retour en France, j'ai intégré pendant 4 ans une collectivité territoriale en qualité de chef de projet en renouvellement urbain.

Quel est votre rôle sur la commune de Lusignan ?

Le dispositif « Petites Villes de Demain » est un programme sur 5 ans permettant de réaliser des opérations d'envergure et d'engager une dynamique de territoire à plus long terme. La commune de Lusignan a été retenue par l'État comme l'une des treize communes du département et a signé une convention avec Grand Poitiers Communauté Urbaine, la ville de Chauvigny et la préfète de la Vienne en juillet 2021. Dans ce cadre, ma mission, en tant que chef de projet « Petites Villes de Demain », est de participer à la conception et à l'actualisation du projet de territoire de Lusignan, de mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel et d'assurer l'animation et la promotion avec les partenaires.

Adeline LOUVET

Conseillère numérique du Pays Mélusin



Comment êtes-vous devenue conseillère numérique ?

Après une licence en Médiation Culturelle et Communication et un parcours professionnel plutôt éclectique (assistante d'éducation, manager en parfumerie de luxe, médiatrice culturelle, chargée de diffusion), j'ai souhaité me tourner vers un métier qui a du sens. Et à l'heure du tout numérique, garder le lien social est essentiel. J'ai besoin de me sentir utile et de pouvoir mettre mes compétences au service des personnes.

Concrètement, quelles sont vos missions ?

35 Conseillers Numériques sont déployés sur le Département de la Vienne dans le cadre du dispositif France Relance du Gouvernement. Mon rôle est d'accompagner les habitants, quel que soit leur profil, dans leurs usages des outils numériques au quotidien (ordinateur, tablette, téléphone), de les sensibiliser à la responsabilité numérique et si besoin de les assister dans leurs démarches administratives en ligne. Le but étant de permettre aux personnes de devenir autonomes dans leur utilisation du numérique. À cette fin, des permanences seront mises en place à partir de février 2022 pour les 9 communes du Pays Mélusin. Les habitants pourront prendre rendez-vous individuellement et des ateliers en petits groupes pourront aussi être proposés. Attention toutefois, il s'agit d'un accompagnement. Autrement dit, les conseillers numériques ne sont pas habilités à réaliser des dossiers administratifs, ils ne sont ni juristes, ni comptables, ni gestionnaires d'État.

> À l'heure du tout numérique, garder le lien social est essentiel.

Diavolana RAZAFINDRATSIRA BLATTNER

Manager de commerce

Pouvez-vous vous présenter aux habitants de la commune de Lusignan ?

Après des études d'économie et de management à Antananarivo (Madagascar), je suis arrivée en France en 2009. J'ai alors effectué un Master en Économie de Développement



Durable à l'IEMN-IAE de Nantes, puis un Master en Développement économique local à l'Université de Poitiers en 2010, ce qui m'a amenée dans la Vienne que je n'ai plus quittée depuis!

Mon parcours professionnel a commencé à la CCI Poitou-Charentes en tant que chargée de mission Aides aux entreprises. J'ai ensuite occupé différents postes en tant qu'animatrice de réseau et chef de projet. Et ce, dans différents secteurs d'activité comme l'agriculture, le monde économique rural, l'innovation sociale de la région...

En quoi consiste votre poste de manager de commerce ?

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » dont Lusignan et Chauvigny sont lauréates, mes missions consistent à **accompagner le développement des activités commerciales** sur les deux territoires et plus particulièrement au renforcement du dynamisme commercial des deux centres-villes.

Votre maire vous répond

Dans le dernier Lusignan Magazine, vous avez fait référence à une **opération programmée d'amélioration de l'habitat**

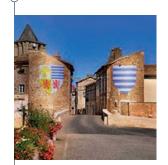
en faveur des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs pour rénover le bâti ancien du centre bourg de Lusignan. De quoi s'agit-il exactement ?



J'ai entendu dire que des travaux allaient être menés afin de déployer **la fibre sur la commune de Lusignan**.

Pouvez-vous me le confirmer?

La Commune de Lusignan fait partie des communes retenues par l'État dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » pour bénéficier de moyens renforcés pour concrétiser leurs projets. En lien avec Grand Poitiers Communauté urbaine, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sera lancée dès mars 2022. Cette OPAH concernera aussi bien les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs. L'OPAH portera sur les logements d'un nombre limité de rues du centre-ville identifiées sur des critères de revenus, de logements vacants, de présence d'un bâti patrimonial. Des aides financières seront allouées pour y effectuer des travaux. Ces aides iront de 25 % à 50 % en fonction des travaux éligibles. Une communication plus complète sera diffusée à l'ensemble de la population en mars prochain.



En effet, le Département de la Vienne a retenu l'opérateur Orange pour déployer le réseau fibre optique (FTTH: fiber to the home – fibre jusqu'à l'abonné) sur son territoire. L'objectif étant que 100 % des logements de la « zone Poitou » soient éligibles à la fibre d'ici 2025. Le déploie-

ment de la fibre permettra notamment aux habitants de bénéficier d'un accès ultra-rapide à internet, de la télévision haute définition et en 3D, du développement d'applications nouvelles (télétravail, télémédecine, domotique...). Dans ce cadre, cinq armoires (dont deux destinées aux entreprises) de raccordement sont installées sur la commune de Lusignan. Elles permettront ainsi le raccordement à la fibre de l'ensemble des logements de la commune. Ces armoires seront normalement situées aux endroits suivants : rue de la Rangonnière, à l'intersection de la rue Enjambes et de la rue St Martin, à la Potière, rue de Jazeneuil, en bas de la rue de la Fée Mélusine.

LE MOT DE L'OPPOSITION

NOTRE PROJET (1)

Comme annoncé dans le précédent bulletin, nous allons vous présenter nos projets pour le futur. Associer l'ensemble de la population mélusine aux travaux de la municipalité sera au cœur de notre projet, que ce soient les élus de l'équipe municipale minoritaire, les associations, les milieux professionnels et bien évidemment l'ensemble des citoyens. Pour cela nous mettrons en place des structures permettant une communication

suivie et de réels échanges permanents ou temporels entre les différentes entités agissant dans la commune. Tout ceci se fera en mettant en place une réelle transparence de fonctionnement et de décision. Nous développerons cela dans différents médias prochainement.

> Les élus de Rassembler, Ecouter, Agir avec et pour les mélusins

lusignan.rassemblerecouteragir@gmail.com

ÉTAT CIVIL du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021



16 NAISSANCES* dont:

Sophie BEIA 27 décembre 2020 Alix ECALE CHUPIN 11 février 2021 Luna MILLET 03 juillet 2021 Damon ILIADI 13 octobre 2021





5 MARIAGES* dont:

Lola DEBEUGNY et Thimothy MARTIN 27 mars 2021 Lucille GIRET et Maxime BAULOUET 21 août 2021





28 décès* dont :

07 novembre 2020 Yvonne JOUNEAU veuve VAILLANT 1931

14 novembre 2020 **Yvette GAILLARD veuve BRAULT** 1920

10 décembre 2020 Edith MACOIN veuve ROY 1933

17 décembre 2020 **Hubert DE FREITAS** 1956

21 février 2021 Monique AGUILLON épouse HUGUET 1939

19 mars 2021 Colonel Yves PORTIER 1933

24 mars 2021 Nadine RAPHARIN épouse CHAUVEAU 1952

31 mars 2021 Yolande BUMANN épouse SAGE 1945

04 avril 2021 Pierre RENAUD 1924

18 avril 2021 **Brigitte JOLLY** 1960

20 avril 2021 Edith LAGRANGE veuve BAZIN 1925

20 avril 2021 Bernadette KUHN 1936

11 mai 2021 **Gérard TEXEREAU** 1926

10 juin 2021 **Maurice SÈVRE** 1929

12 juin 2021 Micheline JOUNEAU épouse GERMAIN 1933

1er juillet 2021 Charles BODIN 1932

1er septembre 2021 Nicole BAUDINOT épouse CHAINTRÉ 1933

10 septembre 2021 **Jérôme HUGUET** 1963

28 septembre 2021 **Odette BAUDY veuve MEUNIER** 1922

05 octobre 2021 Hervé CHAIGNEAU 1964

16 octobre 2021 Marie DECONINCK veuve GESNOT 1928



^{*}Cette liste n'est pas complète, certaines familles n'ayant pas autorisé la publication des événements liés à l'état civil.

IFESTATIONS

(En raison de la crise sanitaire, certaines manifestations présentées ci-dessous pourraient être reportées, voire annulées)

Du 8/01 au 23/01 • TCLV-Tournoi d'hiver Inscription sur https://tenup.fft.fr/tournoi/82275411 ou par mail hugo.lahaye@tennislusignan.fr. Le 26/01 à 19h Vœux du Maire - Espace 5. Le 28/01 à 19h Assemblée générale - Maison pour Tous du Pays Mélusin Bilans 2020 et 2021, élection du nouveau CA, galette (lieu à confirmer). Le 30/01 à 14h Concert des 130 ans de la Lyre Mélusine « Orchestre d'Harmonie de Lezay », Espace 5 à confirmer, entrée libre. Le 11/02 à 19h Maison pour Tous du Pays Mélusin Soirée Pas sage avec le FJEP de Rouillé (lieu à confirmer). Accès gratuit. Le 12/02 ACSL - Théatre: « Incendies » - Par la troupe du Hérisson volant, Espace 5.

Le 6/03 à 15h Maison pour Tous du Pays Mélusin Carnaval en famille, départ du Collectif Mélusine, déambulation, goûter et contes. Accès gratuit.

Le 11/03 à 18h30 Ateliers du soleil et du vent

Visite ateliers partagés et présentation des activités, 57 avenue de Poitiers, accès libre.

Le 12/03 à 20h30 Concert de Printemps de la Lyre Mélusine Ensemble à vents, quartet de saxophone, Chœur d'adultes... Salle des fêtes de Celle l'Evescault, entrée Libre.

Le 12/03 à 19h PMBC - Soirée Rougail-Saucisses - Espace 5 (à confirmer).

Le 13/03 de 10h à 18h ACSL - Marché des productrices - Salle Mélusine.

Le 26/03 à 20h30 Concert de Printemps de la Lyre Mélusine

Ensemble à vents, quartet de saxophone, Chœur d'adultes... Espace 5, entrée Libre.

Les 26 et 27/03 PMBC - Coupe de France UM 17

Quart de final 1 (le 26 à 17h15), quart de final 2 (le 26 à 20h) et demi-finale (le 27 à 15h30). Pôle Sportif Mélusin.

Le 10/04 MACC - Trail de la fée Mélusine

Départ à 8h à l'Espace 5 de Lusignan (8, 13 ou 20 km) – 7 € sur inscription (9 € sur place). Inscription en ligne http://macc.lusignan.free.fr.

Le 27/04 de 15h à 19h Don du sang - Espace 5. Le 4/05 à 20h30

Orchestre symphonique du Conservatoire de Grand Poitiers, la Lyre Mélusine

Espace 5, entrée Libre.

Le 26/05 toute la journée PMBC – Finales de la Coupe de la Vienne - Pôle Sportif Mélusin. Le 22/06 de 15h à 19h

Don du sang - Salle des fêtes de Coulombiers.

